MAIRIE des CERQUEUX

2 & 4, rue du Vieux Logis 49360 LES CERQUEUX

Téléphone: 02.41.55.90.12 - Télécopie: 02.41.55.97.30 - E-mail: mairie.cerqueux@orange.fr - Site Internet: www.lescerqueux.mairie49.fr

Conseil municipal : séance du 5 octobre 2017

Étaient présents: Messieurs et Mesdames Poupard, Balada, Duveau, Point, Le Breton, Courtois, Barbier et Vivion.

Pouvoirs: M. Guetté donne pouvoir à M. Duveau, Mme Levesque donne pouvoir à M. Poupard

Absents excusés : MM. Bodin, Sorin, Mme Chevalier

Absente non excusée : Mme Gaboriau.

Finances

<u>Redevance d'occupation du domaine public (réseau gaz)</u> – Le conseil municipal fixe le montant de la redevance dans la limite du plafond : (Longueur de canalisations x 0.035 €) + 100 €. A ce montant, un coefficient de revalorisation est appliqué. Pour 2017, le montant maximum de la redevance est de (4 356 m x 0.035 € + 100 €) x 1.18 soit 298 €

Affaires sociales

<u>Portail famille</u> – La mise en place est à l'étude. Son application est reportée car le logiciel doit subir des modifications.

<u>TAP</u> – Le début de l'année a été un peu chaotique : absence de certains intervenants, activité des CM1-CM2 au Cispa de Ribou. La commission évoquera l'avenir des TAP avec le conseil d'établissement de l'école après l'assemblée générale. .

<u>Animation sur le don d'organes</u> — En accord avec les organisateurs et avec l'association « Soutenons Jules ensemble », un kiosque d'information sera installé à la salle du Cormier à l'occasion des animations organisées dans le cadre du Téléthon le samedi 2 décembre 2017.

<u>Téléthon</u> – Une randonnée équestre est organisée. Il faudra prévoir le stationnement des vans sur la place du 11 novembre et sur le parking du local des associations.

Le cross des enfants aura lieu le vendredi 1^{er} décembre 2017 à Yzernay.

<u>Commémoration de la guerre 14-18</u> – Des manifestations seront organisées sur deux week-ends en novembre 2018. Le sujet sera également évoqué avec les élèves de l'école des Cerqueux et un article sera rédigé dans le prochain bulletin municipal. Le document élaboré, sur ce thème, par Michel Denéchère servira de base à la rédaction de cet article.

Bâtiments communaux

<u>Sacristie</u> – Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des devis des entreprises Barré (5 655.90 € HT) et Sythac (5 408.13 € HT) décide de confier les travaux de rénovation de la sacristie à la société Sythac. Afin de permettre une meilleure isolation, deux fenêtres seront posées à l'intérieur par l'entreprise Uzureau (1 085 € HT).

<u>Illuminations</u> – Du matériel sera acheté pour décorer l'arbre situé devant l'Agence Postale et remplacer des guirlandes défectueuses. Montant du devis Bazaud : 2 711.50 € HT.

La pose et la dépose des illuminations seront effectuées par l'entreprise GASD : 600 € HT.

<u>Salle Espoir</u> – Afin de protéger les 5 portes de la salle Espoir, des casquettes seront posées. Montant : 683.40 € HT.

<u>Règlement salle du Cormier</u> – Le conseil municipal valide la modification du règlement de la salle du Cormier en apportant les précisions suivantes : « En cas de remise des clés le vendredi, en période scolaire, la salle du restaurant scolaire ne sera disponible qu'à partir de 15 heures. Le cas échéant, les murs mobiles seront ouverts par le personnel communal. »

Il est préconisé de faire un essai du vidéoprojecteur avec le personnel administratif de la mairie avant l'utilisation.

<u>Salle Saint Jacques</u> — Le maire a rencontré le responsable de l'Agence Grégoire (Arnaud Mainchain) pour faire le point sur le dossier. Il est nécessaire de lister le matériel à prévoir pour l'équipement de la cuisine. La commission propose : un réfrigérateur ou une petite chambre froide, un lave-vaisselle (plus petit que celui de la salle du Cormier), un four à micro-ondes et un four traditionnel, une plaque de cuisson, un évier inox avec grand bac, une hotte ainsi qu'une VMC dans la salle. Prévoir également la pose d'un réfrigérateur dans le local dédié au Club de la Retraite Heureuse. Voir avec les responsables du club s'ils ont d'autres besoins.

La commission souhaite une rencontre avec l'architecte et les membres du conseil municipal.

<u>Vidéoprojecteur SCL</u> – Le matériel ayant présenté un problème d'affichage, il a été remplacé (sous garantie) par l'entreprise Onillon.

<u>Bacs à chaussures pour le foot</u> – Le bac qui aurait dû être livré durant la semaine 39 est tombé de la palette et est brisé. Il faut compter un mois pour une nouvelle fabrication et livraison.

<u>Clés électroniques</u> – La formation du personnel a eu lieu le 28/09/2017. Les serrures et les clés sont programmées. Les clés seront remises directement aux personnes intéressées au cours d'une réunion qui sera programmée le samedi 14/10/2017 à 10h00 par la mairie (signature d'un registre et d'un engagement). En cas de perte d'une clé, un remboursement de 50 € sera demandé à la personne ayant perdu la clé.

<u>Salle du Cormier</u> – Des dégradations ont été constatées à l'arrière de la salle près du local des poubelles : bardage détérioré (on voit l'isolation), cannettes de bière brisées, capsules à traîner, tags.

Les bancs situés devant la salle du bar seront fixés et les pavés seront lavés au nettoyeur haute pression.

Voirie - Urbanisme

<u>Problème de stationnement rue Amand Michaud</u> — Une discussion a eu lieu avec les riverains sur les problèmes de stationnement à proximité de la chicane du centre-bourg. Ils ont été invités à ne pas stationner leurs véhicules sur les trottoirs mais sur les places publiques aux alentours. Le plan d'aménagement des futurs parkings (à l'emplacement de l'ancienne bibliothèque) leur a été présenté.

Si le problème persiste après les nouveaux aménagements, la commission s'en remettra à l'avis du conseil municipal.

<u>Panneaux signalisation</u> – Un panneau indiquant l'entreprise de M. Frédéric Lemaitre sera installé. L'emplacement sera décidé avec le demandeur et la commission.

Aménagement centre-bourg – Le conseil municipal fait les choix de matériaux suivants :

- Pavés en résine pour le calepinage du plateau et de la place (en remplacement des pavés de 1.3 cm qui risquaient de poser des problèmes de bruit et d'écoulement d'eau).
- Bordures de trottoirs en granit gris en remplacement des roses identiques à l'existant dans le centrebourg (produit difficile à avoir et très cher). Ce produit sera également posé dans les caniveaux.
- Le maire propose d'aller voir le Parking du parc de Pignerolle à St Barthélémy d'Anjou qui a été réalisé en stabilisé renforcé (produit Starmine). Visite prévue le samedi 14/10/2017 – Départ à 8h30 de la mairie.
- Le maître d'œuvre propose de faire les séparations des cases à gravier avec des blocs en béton de type
 « Légo ». Les membres du conseil municipal trouvent que ce produit est onéreux par rapport à

l'utilisation prévue et proposent de revoir ce point avec une construction plus traditionnelle. Une case sera installée le long du pignon du local des associations pour que VEOLIA puisse stocker du sablon.

- Les bordures de parkings prévues d'une hauteur de 14 cm seront finalement de 10 cm.
- La clôture de l'atelier sera réalisée en partie avec un grillage (RAL 7016)
- Planning : début des travaux le 07/11/2017. Durée 5 mois. Prochaine réunion de chantier le jeudi 26/10/2017.

Le sujet du nom de la place est toujours en réflexion, il devra être évoqué lors d'un prochain conseil.

<u>Place du 11 novembre</u> – La commission souhaite que Pascal Longuet fasse un plan de fleurissement pour agrémenter la place à l'angle de la rue Amand Michaud et de la rue des Chênes.

<u>Bouches d'égout</u> – Un essai de soudure des plaques a été réalisé. Il se révèle inefficace car c'est le socle qui bouge. Plusieurs solutions sont envisagées : injecter une résine, découper l'enrobé et couler un béton ou encore injecter de la mousse polyuréthane pour coller le socle de la plaque.

Agglomération du Choletais

<u>CLECT</u> – Suite à la réunion du 28 septembre 2017, un rapport a été produit, qui doit être approuvé par les conseils municipaux. La CLECT a procédé à l'évaluation des charges transférées à l'occasion du transfert de la compétence « Voirie ». Les membres de la CLECT ont proposé la fixation libre de l'ajustement de l'attribution de compensation de chaque commune. Cette procédure nécessite des délibérations concordantes du conseil de Communauté et de l'ensemble des communes.

En ce qui concerne la commune des Cerqueux, le transfert de charges au titre de la voirie s'élève à 13 478 € dont il faut déduire le transfert de charges lié au PLU soit 800 €.

Le conseil municipal approuve le rapport de la CLECT et l'ajustement de l'attribution de compensation.

PLUIH – Un dossier est à la disposition du public en mairie.

<u>Sentiers de randonnées</u> – L'entreprise chargée du diagnostic doit rendre son travail prochainement (semaine 41). Un document sera envoyé à chaque mairie, il devra être validé sous 3 semaines. Il faudra donner le nom de l'entreprise qui intervient sur les sentiers.

Par la suite un appel d'offres sera lancé avec 3 lots mécaniques et 3 lots manuels. Deux passages par an sont prévus. En début d'année, il faudra donner les dates des randonnées prévues dans l'année et rappeler un mois et demi avant pour voir si un nouveau passage est nécessaire.

Le panneau de signalisation des chemins de l'ex-Communauté de Communes du Bocage doit être validé.

La signalétique manquante sur les chemins doit être posée.

Eco-points – Un état des lieux est en cours de réalisation sur les différents écopoints de l'ADC.

Questions diverses

<u>Fibre</u> – Le choix des entreprises doit être fait en fin d'année 2017. Les travaux devraient débuter en milieu d'année 2018. Pour l'instant on ne sait pas par quelle commune.

<u>Réception de la TV</u> – L'Agence Nationale des Fréquences a contacté la mairie. Pour eux, il y a eu des problèmes de réception en juillet mais tout est rentré dans l'ordre. En réalité, ce n'était pas le cas ces jours-ci. Il faut reprogrammer les TV régulièrement. La question de savoir si la présence d'éoliennes peut occasionner ces perturbations est posée.

<u>Mandat conseillers municipaux</u> – Joël Poupard informe le conseil municipal que le mandat des conseillers est susceptible d'être prolongé d'un an afin de pouvoir organiser simultanément les élections municipales, départementales et régionales.